



## CR de la réunion plénière du 12 mars 2015

### Etaient présents :

JF. BATALLA, P. BECK, B. BONNICI, O. CHAMBIN, F. COMBY, S. CONRAD, X. DESMAS, L. DUBOIS, H. DUTERTRE, N. DUVAL, F. GEORGIN, MH. LALANDE, C. LAUGEL, M. LEBLANC, H. LEPAGE, F. MALLY, MC. MOREAU, A. MULLER, MH. PAPON, B. PECH, S. ROUSSELOT, D. RUCZKAL, E. SEGUIN, V. SIRANYAN, B. VENNAT, V. VEYRAT.  
Le quorum est atteint.

### **1. Informations du Président :**

Xavier Desmas fait un point sur :

- Les audits pédagogiques (programme qualité du CNOP)
  - Le projet de loi de santé et notamment sur l'expérimentation de la vaccination par les pharmaciens.
- Ce texte sera complété par des amendements.

### **2. Approbation du CR de la réunion du 29 janvier 2015 :**

Modifications proposées et acceptées. CR accepté et validé

### **3. Point sur le prix de thèse : F. Comby :**

17 thèses reçues, provenant de 14 facultés, 13 juges.

Les thèses ont été envoyées aux membres du jury et les fiches d'évaluation sont à retourner à Catherine Leblanc et à Francis Comby avant le 31 mars 2015 (au plus tard début avril).

Les thèmes sont très variés.

Les thèses devront être rapportées au Conseil National de l'Ordre notamment à l'occasion des réunions du Collège (S. Rousselot).

Francis Comby présentera les résultats à la prochaine réunion (9 avril 2015).

### **4. Guide de stage d'initiation :**

Discussion des modifications importantes apportées

- aux posologies
- aux tableaux de DCI

Le chapitre « Reconnaissances » a été aussi modifié.

Les autres chapitres sont bien parvenus et ont été relus, à chaque fois, par 2 personnes de la discipline. Tout est validé à ce jour.

Reste à finaliser les premiers et derniers chapitres avant la fin mars 2015.

L'impression du guide sera faite par le service reproduction de l'Ordre après que toutes les mises en forme, pagination ... soient coordonnées (O. Chambin et S. Rousselot).

### **5. Point sur les conventions :**

Bilan présenté par S. Rousselot.

Suite à la parution du Décret no 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et de la LOI no 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires (1), une nouvelle convention-type a été élaborée par un conseil spécialisé à la demande du CCA. Cette convention a fait l'objet de différentes remarques, notamment de la part des syndicats professionnels, sur son adéquation avec la loi concernant la gestion des congés.

Cela a conduit le CCA à organiser une réunion le 3 mars 2015, entre les différentes parties, : 3 syndicats, la conférence des doyens, central A et le Collège.

Plusieurs décisions ont été prises :

- Les parties sont convenues qu'un modèle unique de convention doit toujours être proposé. Il sera issu d'un travail commun.
- Pour les conventions déjà signées, quel que soit le stage concerné, pas d'avenant proposé ni de solution corrective compte tenu de la diversité des situations.
- Pour les stages de 3 et 4ème année dont les conventions n'ont pas encore été établies, la version proposée en janvier 2015, telle que rédigée sous couvert du cabinet spécialisé mais sans mention de congés payés, va être examinée par l'ensemble des parties très rapidement. Les syndicats professionnels vont étudier spécifiquement les articles en relation avec les droits sociaux des stagiaires. La version consolidée sera immédiatement diffusée dans les CROP et les facultés (La convention consolidée ainsi que sa note d'information sont présentées aux membres du Collège).
- Un nouveau modèle de convention va être élaboré à partir de l'Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur (JO 10 février 2015). Sa rédaction sera spécifiquement adaptée aux études de pharmacie. Une première version devra être disponible dès le mois de mai 2015, afin d'être utilisée pour les stages d'initiation.
- Les syndicats doivent rencontrer l'ANEFP au sujet de la gratification du stage de pratique professionnelle et des congés. Ces paramètres seront intégrés dans le nouveau modèle de convention pour la rentrée universitaire 2015-2016.

L'ANEFP regrette de ne pas avoir été invitée à la réunion car les étudiants sont les premiers concernés par ces conventions.

La rencontre avec les syndicats a eu lieu. Les éléments sociaux (gratification stage de 6<sup>ème</sup> année, congés...) devraient être connus pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

La chartre d'engagement du maître de stage est en révision par la Commission Nationale de Pédagogie mais cette commission a été dissoute et la nouvelle commission n'a pas encore été réunie.

## 6. Retour du groupe de travail sur les tableaux de bord

- Bilan de l'étude du tableau de bord du stage de pratique professionnelle en officine :

Voir document de synthèse du groupe B. Vennat, M.H.Papon, N. Duval, F. Georgin.

Objectifs :  
 Respecter la terminologie et les référentiels  
 Mettre en adéquation les objectifs et les indicateurs  
 Faciliter l'évaluation ponctuelle et le suivi de la progression du stagiaire.

En rouge, le texte qui pose problème et en vert la proposition ...

Afin d'harmoniser les réponses du Collège auprès du Ministère, les autres tableaux de bord seront commentés selon le même modèle :

- V. Siranyan prend en charge le tableau de bord de stage d'application des enseignements intégrés (relecteurs : D. Ruczkal et B. Pech)

- C. Laugel prend en charge le stage d'initiation (relecteurs : V. Siranyan et B. Pech).

Ces documents sont à renvoyer pour le 30 mars afin que l'on puisse faire la synthèse et le document final pour mi-avril 2015.

## 7. Point sur le site du Collège (définition des besoins) et le e-learning « chaine du froid » :

- Site internet

Le travail a débuté. Le site est en cours de conception. Il sera disponible pour juin 2015.

- e-learning : V. Veyrat

Un RDV est programmé dans 15 jours avec V. Boudy pour la validation scientifique du contenu.

Il faut désigner 2 ou 3 membres du Collège pour « recetter » l'outil :

Marie-Hélène Lalande  
Jean-François Batalla  
Elisabeth Seguin

Les référents régionaux qui auront connaissance du suivi et de la validation du e-learning pour les étudiants devront être désignés.

Livraison pour fin avril 2015.

Le e-learning sera proposé en mai 2015 aux étudiants.

Il sera présenté à l'AG du Collège.

## 8. Travail des différentes commissions

- **Commission « Rédaction des Guides de stage**

Henri Lepage présentera un chapitre selon le processus qu'il a présenté au Collège du 29 janvier dernier.

- **Commission « Actions concrètes »**

- o Recensement des différentes actions des Associations Régionales de maîtres de stage : Pierre Beck.

Questionnaire en cours d'élaboration (E. Bertoux / F. Comby) afin de créer une sorte de « bibliothèque ».

Groupe qui travaillera en présentiel à la prochaine réunion du 9 avril.

Travail très intéressant à présenter aux différentes Associations Régionales.

- o Création d'un groupe sur l'inter-professionnalité (B. Pech)

- **Commission « Réglementaire et Administratif »**

Statuts type pour les associations de maître de stage en cours d'étude par D. LeVu et S. Rousselot.

Refonte de la convention de stage (S. Rousselot)

- **Commission « Communication »**

Site internet en cours d'élaboration.

- **Commission « Pédagogie »**

Le travail sur les tableaux de bord avance et un rapport sera finalisé fin avril pour envoi au Ministère.

- **Commission « Formation » :**

E-learning sur la chaîne du froid est presque finalisé.

Autres thèmes à envisager ?

- o Formation sur les fondamentaux pour être maître de stage
- o Autres pistes à réfléchir

## 9. Divers

- **Formation UTIP Qualité :**

Un courrier a été adressé aux doyens et aux Présidents d'Associations Régionales par l'UTIP Innovation (T. Barthelmé, M. Jamet) indiquant la volonté de l'UTIP de proposer la formation PRAQ aux maîtres de stage qui accueillent des étudiants ayant déjà bénéficié de cette formation à la faculté.

L'initiative de l'UTIP d'offrir le PRAQ1 aux étudiants et d'inciter les maîtres de stage à valider cette formation est tout à fait louable.

Le Collège ne peut qu'inciter les maîtres de stage à se former à la Qualité mais ne peut pas privilégier un organisme de formation.

- **Opération Jeunes :**

Isabelle Adenot a adressé un courrier à Xavier Desmas en relation avec les recommandations 5 et 6 de l'Opération Jeunes

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Communiqués-de-presse/Operation-Jeunes-de-l-Ordre>

Elle souhaite connaître les actions du Collège à ces sujets.

Xavier Desmas va lui préciser les points suivants :

*Reco 5. Formaliser les objectifs des stages : activité, volume, horaires...* : ceci est réalisé grâce aux guides de stage, aux conventions et aux tableaux de bord.

*Reco 6. Systématiser et rendre accessible l'évaluation bilatérale des stages, par le maître de stage et l'étudiant* : pour l'instant, elle est plutôt facultés dépendantes. Le Collège a mis en place des fiches informatives par Maître de Stage.

- **Education thérapeutique Patient** (demande de D. Ruczkal) :

« L'acquisition des compétences nécessaires pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient requiert une formation d'une durée minimale de quarante heures d'enseignements théoriques et pratiques, pouvant être sanctionnée notamment par un certificat ou un diplôme. » (Arrêté du 2 août 2010 modifié par les arrêtés du 14 janvier 2015 et du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient).

L'ETP fait maintenant partie de la formation initiale des étudiants : 20h de formation en PH3 ou PH4 puis 20h en parcours Officine.

L'ANEPF s'interroge sur les modalités de reconnaissance de ce volume d'heure de formation par les ARS. Ce problème n'est pas dans les compétences du Collège. Ce sont les doyens des UFR qui doivent attester des 40h de formation des étudiants.

**Prochaines réunions du Collège :**

Le **jeudi 9 avril 2015** : Réunion dédiée aux groupes de travail qui pourront avancer sur leur projet en présentiel ou mettre en avant de nouvelles pistes de travail.

Le **jeudi 11 juin 2015** : Assemblée Générale avec remise du prix de thèse.

Fin de réunion à 15h50.